

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2022

Période de référence

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

58

Index égalité femmes-hommes en 2023 (au titre des données 2022)



✓ Votre résultat total est **87/100**.

74 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus.

Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

	MOINS DE 30 ANS	30 À 39 ANS	40 À 49 ANS	50 ANS ET PLUS
ouvriers	NC	NC	NC	NC
employés	NC	NC	NC	NC
techniciens et agents de maîtrise	NC	-5,36%	6,15%	-2,24%
ingénieurs et cadres	NC	NC	13,43%	-25,32%

écart de rémunération par csp
(avant seuil de pertinence)

Récapitulatif

Votre résultat final est écart favorable aux femmes **5,1%**

Votre note obtenue est **34/40**

Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

	FEMMES	HOMMES
taux de salariés augmentés	29,4%	33,3%

taux d'augmentation

Récapitulatif

Votre résultat en nombre équivalent de salariés* est écart favorable aux hommes **0.9**

Votre note obtenue est ** mesures de correction prises en compte **35/35**

Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité



Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Récapitulatif

Votre résultat final est les femmes sont sur-représentées **3**

Votre note obtenue est **5/10**